

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2013**

L'an deux mille treize

Le 13 juin à 20h00

Le conseil municipal de la Commune de LAMURE SUR AZERGUES (Rhône),  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06 juin 2013

Adjointes présents: Éric SCHWARTZ, Laurence SANTAILLER,

Conseillers municipaux présents: Didier DAILLY, Monique RENARD, Pascal FELICOLI,  
Nathalie DULAC, Vincent PETIT-LIAUDON

Absents : Daniel GIRAUD (procuration à Eric SCHWARTZ), Ladislas POTOCKI (procuration  
à Didier DAILLY), Michel GELY

Excusé : Thierry PONCIN

Démissionnaires : Stéphanie CARNIEL, Marine CHALAYER

Décédé : Michel GERMAIN

Secrétaire de séance : Eric SCHWARTZ

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2013**

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Maison de santé**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite entre le SYDER, la  
commune et France Télécom pour l'enfouissement des réseaux de communications.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

### **3/ Immeuble PERRIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mme TAMISIER, fille de Mme  
PERRIN, qui rappelle leur position de victime dans cet incendie.

Aucune suite n'est donnée pour l'instant à la procédure d'abandon manifeste en cours de  
réflexion suite au vote du Conseil Municipal du 22 mai 2013, Monsieur le Maire étant toujours  
dans l'attente d'information de la part du Centre de Gestion du Rhône.



#### **4/ Local poubelles aux Arnauds**

Suite à la réunion de quartier qui a eu lieu le lundi 10 juin, il ressort que les avis des habitants des Arnauds sont partagés quant au positionnement du local poubelles.

Le Conseil Municipal attend le résultat d'études complémentaires, notamment pour un positionnement sur le délaissé en bordure de la RD54E, pour se prononcer.

#### **5/ Droit de préemption Urbain**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur deux ventes en cours sur la commune, et de faire valoir ou pas son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

- CAPELLI / COLIETTE-PERRIN pour la parcelle cadastrée AD 278
- SCI LES OLMES / PERROT pour la parcelle cadastrée AD 267

#### **6/ Amendes de police**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement du carrefour des combettes.

Ce plan n'a pas été validé par le propriétaire du terrain jouxtant le carrefour, la décision est donc ajournée, jusqu'à l'établissement d'un nouveau plan.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de KIT FORET pour la pose de barrières bois devant l'école pour la mise en sécurité aux horaires de sorties.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ledit projet, et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier d'amendes de police pour 2014.

#### **7/ Point financier**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au bail de location pour la caserne de Gendarmerie, qui concerne la révision triennale du loyer.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

#### **8/ Personnel Communal**

Concernant le déneigement effectué cet hiver par Laurent Dumas et Gérard Giraud, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des heures complémentaires effectuées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de payer ces heures complémentaires en plusieurs fois à raison de 25 heures complémentaires par mois, pour rester



conforme à la réglementation ; un agent peut toutefois récupérer une partie de ces heures en repos compensatoire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité après délibération, Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires.

Suite au congé maladie d'un agent en CUI-CAE intervenant à l'école et faisant le ménage dans les bâtiments communaux, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le recrutement d'une personne dès le mois de juillet pour faire face à la surcharge de travail des autres agents que cette absence entraîne.

Le Conseil Municipal décide de demander préalablement aux agents s'ils veulent effectuer des heures complémentaires.

Le recrutement d'un nouveau contrat CUI-CAE est donc reporté jusqu'à la fin du mois d'août.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rémunérer les stagiaires, à hauteur de 25 € par jour de stage, contre 15 € à l'heure actuelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter une personne du 15 juillet au 15 août pour entretenir les fleurs de la commune à raison de 8 heures par semaine.

Après délibération le Conseil Municipal, décide à la majorité d'autoriser ce recrutement.

## **9/ Devis divers**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société D-fibrillateur, pour le remise en état du défibrillateur installé dans l'entrée de la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ledit devis.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société ACRT, pour le raccordement et l'installation de la ligne téléphonique spécifique à la cantine de l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ledit devis.

## **10/ Questions diverses**

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur. La chaufferie bois a distribué 725 284 KWh pour une saison de chauffe allant du 15 septembre 2012 au 06 juin 2013, soit un approvisionnement en plaquettes forestières de 328.32 tonnes, pour 38 167.78 € TTC.
- Suite à une réunion entre Monsieur le Maire et la Présidente des Maires de zone de Montagne, il apparaît que dans le cadre des politiques éducatives locales dans les zones de montagne, les services académiques sont tenus de réaliser une étude d'impact pour



- l'ouverture ou la fermeture d'une classe dans une école situé dans une telle zone. Le Conseil Municipal demande communication de cette étude aux services académiques.
- Suite à la demande de Mr FOUCHARD pour le prêt du podium à titre personnel, le Conseil Municipal se prononce défavorablement.
  - Les Majorettes Lamuriennes informe le Conseil Municipal de la sélection de 8 jeunes espoirs au Championnat de France qui se déroulera le dimanche 16 juin à Chaponost.
  - Le Raid Bleu a porté à la connaissance du Conseil Municipal les itinéraires envisagés pour leurs prochains passages. Le Conseil Municipal se prononce contre l'utilisation des chemins communaux déjà bien abîmés.
  - Un courrier sera envoyé aux associations concernant l'organisation de la fête d'été sur la commune. En effet les jeunes n'organisant pas le bal cette année, cette fête risque de ne pas avoir lieu. Le Conseil Municipal rappelle que la salle pluraliste est mise à disposition gracieusement à une association pour l'organisation de cette soirée et qu'un feu d'artifice est offert par la commune dès lors qu'un événement est organisé à cette occasion.

Le prochain conseil municipal se tiendra jeudi 11 juillet 2013 à 20h00.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance

Eric SCHWARTZ

Le Maire

Bernard ROSSIER

